



**4ème Forum Mondial Villes et Territoires de Paix  
27 - 28 juin 2023 (Bogota)**

**Laboratoire de co-apprentissage n. 1 - 27 juin 2023**

***Vers un municipalisme féministe :  
institutionnalisation des droits des femmes et éradication de  
la violence envers des femmes***

**Rapport de la Consultation avec la Rapporteuse des Nations Unies sur la  
violence contre les femmes et les filles - organisée par la Commission de  
CGLU sur l'inclusion sociale, la démocratie participative et les droits  
humains**

## Contexte:

Au niveau mondial, une femme sur trois a subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de son partenaire intime. En Amérique latine, près de 20 millions de femmes et de filles souffrent de ces violences.

**La violence à l'égard des femmes et des filles est universelle et représente la principale violation des droits humains dans le monde. Elle prend différentes formes et est perpétrée dans les espaces publics et privés, avec des conséquences dévastatrices sur la vie des individus, ainsi que sur la paix territoriale et la cohésion sociale.**

**Plusieurs collectivités territoriales dans le monde sont déjà très actives dans la construction des « territoires protecteurs »** de paix et de démocratie, où les femmes et les filles peuvent contribuer pleinement et équitablement à la prospérité de leur société. L'action locale en faveur des femmes se traduit par la collecte de données locales sensibles à la dimension du genre ; par des politiques publiques et des actions de plaidoyer en faveur de la prévention des violences et de la protection des femmes ; ainsi que par le soutien au rétablissement et à l'autonomisation des femmes.

En tant que niveau de gouvernement le plus proche des habitants, le rôle des collectivités territoriales est essentiel afin d'éradiquer les racines systémiques de la violence patriarcale et pour lutter contre les inégalités structurelles, par le biais d'approches fondées sur les droits humains et de politiques ancrées dans la confiance, le dialogue et la responsabilité. **L'intensification et la visibilisation des efforts déployés par les collectivités territoriales pour placer la lutte contre la violence à l'égard des femmes au centre de l'agenda local sont essentielles pour jeter les bases d'un changement transformateur à tous les niveaux de gouvernement ; ainsi que pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde entier.**

**CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis)** a montré un fort engagement en faveur de l'égalité des genres et de la démocratie locale pour la consolidation du « municipalisme féministe », pour le soutien et le renforcement du leadership des femmes. Dans ce cadre, la Commission inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de CGLU et le Département de Seine-Saint-Denis (France) ont lancé le programme international « **Pour des territoires protecteurs des femmes victimes de violence** » avec le soutien de l'Agence Française de Développement (AFD). Ce programme vise à reconnaître et visibiliser le rôle des collectivités territoriales dans l'éradication des violences faites aux femmes à travers leurs politiques publiques locales. Il a permis de développer un travail en réseau au niveau international sur des questions telles que la lutte contre les féminicides, la violence dans le cadre conjugal, la violence dans les espaces publics, ou encore la lutte contre les violences sexuelles et les mutilations génitales féminines (MGF).

Dans ce contexte, lors du dernier Congrès de CGLU (octobre 2022), la Commission a initié un dialogue avec Mme Reem Alsalem, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes et des filles. Les Rapporteurs spéciaux de l'ONU sont des experts indépendants nommés par le Conseil des droits de l'homme avec un mandat global pour développer des recommandations en coopération avec différents acteurs nationaux et locaux sur

de questions spécifiques. Le Rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes existe depuis 1994, ce qui témoigne de l'importance du sujet dans le système multilatéral, mais aussi des défis à relever pour faire respecter les droits des femmes dans le monde. **L'objectif de cet échange était de favoriser un dialogue plus structuré entre les collectivités territoriales et la Rapporteuse au niveau international sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes**, en mettant l'accent sur le leadership féministe et l'action locale. Les résultats de cette réunion ont conduit à l'élaboration de huit domaines d'action pour les collectivités territoriales sur la violence à l'égard des femmes, présentés par la Rapporteuse (voir annexe).

La consultation dans le cadre du Forum des villes et territoires de paix à Bogota visait à élargir cette conversation entre les femmes représentantes des collectivités territoriales et la Rapporteuse spéciale, avec un accent sur les **liens entre l'éradication de la violence contre les femmes et les filles et la construction de la paix et de la justice sociale au niveau local**, qui représentaient les principaux axes de réflexion du Forum de Bogota.

La consultation a été menée par Mme Reem Alsalem, rapporteuse spéciale des Nations unies sur la violence à l'égard des femmes, autour des questions suivantes :

- 1) Quelles sont les opportunités et les défis des collectivités territoriales dans la conception et la mise en œuvre de stratégies de prévention et de réponse efficaces et pertinentes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ?
- 2) Que faut-il faire pour que les collectivités puissent améliorer leurs politiques de prévention, d'assistance et de réponse à la violence à l'égard des femmes ?
- 3) Quel suivi le forum souhaite-t-il donner aux questions discutées et aux domaines de soutien des collectivités qui ont été identifiées ?

### Points saillants :

Dans ses remarques introductives, la Rapporteuse spéciale des Nations unies a déclaré **que les collectivités territoriales sont le principal théâtre des violations des droits humains**, mais qu'elles sont également des acteurs essentiels à la lutte contre la violence envers les femmes. Mme Alsalem a rappelé les huit priorités des collectivités territoriales pour mieux prévenir la violence à l'égard des femmes ; et assurer une meilleure protection et assistance aux victimes de cette violence qu'elle avait identifiées lors du Congrès de CGLU à Daejeon. Ces priorités démontrent le potentiel et l'impact du rôle des collectivités territoriales pour prévenir et répondre à la violence à l'égard des femmes (voir l'annexe 1). En outre, elle a souligné l'importance d'approfondir la connaissance des priorités identifiées par les Villes ; ainsi que d'analyser la richesse des expériences concrètes que les collectivités territoriales ont faites en réponse à leur contexte spécifique, dans le but d'identifier les opportunités pour renforcer l'engagement des Villes sur l'axe de la prévention et de la réponse.

Mme Alsalem a également rappelé **l'importance de ce dialogue pour pouvoir partager les résultats et les défis locaux en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes avec le niveau national**, notamment en ce qui concerne les lacunes en matière de protection des femmes, y compris des femmes politiques. Enfin, la Rapporteuse de l'ONU a souligné la nécessité **d'encourager le dialogue avec des acteurs étatiques ou non étatiques** afin de souligner le continuum de la violence à laquelle les femmes et les filles sont confrontées - qui

commence dès le plus jeune âge - et de changer les récits et les visions autour des attentes sexuées que les sociétés ont à l'égard des femmes et des hommes ; afin d'agir contre cette violence et de modifier les aspects négatifs de ces normes et attentes.

Mme Emilia Saiz, secrétaire générale de CGLU, a rappelé les travaux antérieurs entre les membres de CGLU et d'autres Rapporteurs spéciaux de l'ONU, qui ont contribué à identifier les priorités locales en relation avec des questions très délicates et dans des systèmes multilatéraux complexes, tout en permettant aux collectivités territoriales d'être entendues dans les discussions globales. Mme Saiz a également souligné l'importance de l'articulation entre le municipalisme féministe et les mécanismes de conseil internationaux - tels que ceux mis en œuvre par le RS de l'ONU - afin de rendre tangible la notion de « soins » (*caring*) et la traduire en nouveaux modèles de financement et en nouveaux services.

En effet, le municipalisme féministe a été mis en avant comme un moyen de placer les personnes et le *soins* au centre ; ainsi que de remettre en question les inégalités des modèles de gouvernance et de développement actuels. **La nécessité d'établir un nouvel agenda partagé pour les collectivités territoriales sur la violence à l'égard des femmes est donc essentielle pour définir une vision locale à introduire dans le système de l'ONU par la Rapporteuse spéciale de l'ONU.** En ce sens, l'égalité est essentielle mais n'est pas le seul objectif : tout cela implique un processus complexe qui nécessite la participation des hommes et de nouvelles formes de masculinité ; une éducation de qualité ; le respect de la diversité - à la fois de la diversité des femmes et des différents contextes géographiques et sociaux -, ainsi que des approches plus humaines et des nouvelles alliances.

Au cours de l'échange, plusieurs participants ont souligné que la notion de « soins » devrait être mieux exploités pour concevoir des **espaces publics sûrs pour les femmes** ; mais aussi dans l'utilisation des technologies telles que l'intelligence artificielle, l'inclusion numérique ou la cartographie participative, afin d'améliorer l'accès aux services, la proximité, et pour créer des filets de sécurité pour les femmes et dans l'ensemble des services. En ce qui concerne les soins, certaines collectivités, telles que Municipio B et Esplugas de Llobregat, ont souligné la nécessité de mieux tisser **les liens entre les soins aux personnes et les soins à l'environnement**, en considérant ce dernier comme un bien commun et non comme une ressource. Cela implique de favoriser une culture de « soins à la vie », de la lutte contre l'isolement social à l'entretien des espaces publics et à la gestion des déchets, notamment par le biais **d'approches écoféministes qui alignent le bien-être de la planète et celui des personnes.**

Les élues présentes lors de la consultation ont également souligné l'importance de donner de la visibilité au travail domestique et non rémunéré des femmes. En ce sens, les collectivités ont appelé à une réflexion collective sur la manière de financer ce type de travail, en renforçant **les économies locales et les systèmes publics basés sur les soins.** Cela doit se traduire dans les marchés publics et les budgets nationaux et locaux - comme l'a souligné Quilmes - ainsi que dans les cadres juridiques, comme dans le cas d'Iztapalapa. Ce district de la ville de Mexico a réussi à institutionnaliser un *système public de soins* grâce à un mandat constitutionnel adopté au niveau de la ville. Cela a permis aux deux sphères de gouvernement de construire des infrastructures publiques de soins et de donner de la visibilité aux femmes soignantes, en finançant leurs activités, en promouvant l'esprit d'entreprise et l'emploi des femmes, tout en encourageant la coordination entre les niveaux local et national.

La plupart des participants ont également souligné que les femmes maires et les femmes élues sont régulièrement confrontées à la violence politique, qui se traduit par des attaques médiatiques, des insultes, des menaces, du harcèlement familial, de la diffamation, du harcèlement moral, voire un fémicide. **Même si les femmes accèdent de plus en plus à l'arène politique et influencent la prise de décision, la violence politique augmente.** Étant donné qu'une plus grande égalité des sexes et une meilleure représentation politique des femmes tendent à être associées à des niveaux plus élevés de violence à l'égard des femmes, l'institutionnalisation des soins et des principes féministes devrait également contribuer à lutter contre cette forme spécifique de violence, qui représente une menace pour l'inclusion, la participation et la démocratie. Les femmes politique sont confrontées à une discrimination multiforme en tant que personnes, en tant que mères, en tant que politiciennes, qui devrait être abordée de manière globale.

Certains villes et territoires tels que Pichincha mettent en place des mécanismes juridiques pour prévenir la discrimination à l'égard des femmes au sein des collectivités locales. Toutefois, dans plusieurs pays d'Amérique latine, le système judiciaire ou semi-judiciaire est encore profondément sexiste, et il faut donc promouvoir un changement culturel et davantage de compétences au niveau local afin d'assurer que les victimes soient entendues, que des enquêtes soient menées et que la violence à l'égard des femmes soit considérée comme un délit. Mme Ana Grace, spécialiste des questions de genre pour ONU Femmes, a souligné la nécessité **de s'inspirer de la justice restauratrice**, notamment par des formes innovantes de réparation (telles que la rémunération du travail de soins) et par l'application de peines qui favorisent la crédibilité institutionnelle, mais qui empêchent également la montée d'un « faux sentiment d'égalité », qui se traduit dans nouvelles formes de violence à l'égard des femmes, telles que l'exclusion financière ou la gestion des droits de propriété, qui maintiennent les femmes dans des rôles subjugués. Mme Grace a également suggéré d'utiliser l'approche « *Do-No-Harm* » - généralement appliquée dans les conflits - pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, afin d'identifier les effets négatifs ou positifs de l'action locale dans les situations de conflit ou de risque de conflit, et donc réfléchir à la manière dont l'action affectera les relations sociales et politiques dans chaque contexte territorial.

Un autre élément clé souligné lors du débat- en particulier par les représentants de Quilmes, SALAR et Bogotá - était le besoin de **données ventilées, d'indicateurs et de plus d'actions pour aborder le problème de la violence dans la sphère publique, mais aussi dans la sphère intime.** En général, la politique publique locale des collectivités territoriales en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes se concentre sur la planification et sur l'espace public ; alors que c'est dans la sphère privée que la violence se produit le plus souvent. Les participants se sont accordés sur le fait que **l'espace privé devrait être plus politique et que la séparation entre les sphères publique et privée empêche de surmonter les normes sociales qui amènent à la violence, et de dénoncer et d'agir lorsque la violence a lieu au sein de la famille et dans les relations intimes.** En ce sens, le programme *Siempre vivas* d'Iztapalapa vise à lutter contre la violence conjugale, en se rendant directement dans les foyers (100 000 depuis 2019) dans lesquels vivent des femmes victimes de violence pour organiser des réunions familiales avec tous les membres et promouvoir des relations plus saines et exemptes de violence entre eux.

**L'éducation et la communication sur les données, sur les défis et les priorités spécifiques aux femmes dans toute leur diversité** ont également été identifiées comme des éléments clés

pour favoriser l'accès aux services et l'égalité. L'expérience de Ciudad Bolivar - un district de Bogota - témoigne de la manière dont les collectivités peuvent adapter les services aux besoins spécifiques des femmes transgenres afin de promouvoir l'égalité d'accès aux droits. De même, grâce aux blocs de soins / Manzanas de Cuidado, Bogota a réussi à créer une agglomération de services qui n'était pas explicitement demandée par les citoyens, mais qui est devenue nécessaire après que les femmes ont perçu son large éventail d'avantages, qui a permis d'alléger leurs tâches quotidiennes - et non rémunérées - en tant que mères et/ou soignantes. Cela a été possible grâce aux données collectées par la Ville de Bogotá sur le poids économique du travail de soins des femmes ; mais aussi grâce aux échanges avec les femmes locales sur leurs besoins (par exemple, la nécessité de la garde d'enfants lorsque les femmes ont besoin d'utiliser les services de santé) et sur leurs aspirations (par exemple, poursuivre une carrière, des activités de loisirs).

Plusieurs collectivités, telles que Quilmes, Guatemala et Bogota, ont également souligné les défis que représente « l'institutionnalisation du féminisme », qui nécessite **un dialogue à plusieurs niveaux de gouvernement, de nouvelles pédagogies et des activités de sensibilisation** pour garantir la protection et l'autonomisation des femmes à travers de mécanismes de collaboration intersectoriels et multiniveaux efficaces, y compris avec les mouvements sociaux. L'institutionnalisation des programmes et des valeurs féministes permet également des partenariats innovants avec le secteur privé qui visent à créer davantage d'opportunités d'emploi pour les femmes ; mais aussi avec des associations et des organismes locaux qui travaillent à la consolidation de la paix. Tout cela favorise des changements culturels plus larges au bénéfice des femmes et de la société ; et contribue également à donner une impulsion à des changements institutionnels profonds fondés sur des approches féministes et capables d'agir contre les causes structurelles de la violence à l'égard des femmes ; garantir la qualité des services et assurer des mécanismes de **suivi et d'évaluation efficaces**.

Niteroi, Iztapalapa et Quilmes ont également souligné la nécessité de renforcer l'action dans les écoles et d'organiser des formations et des activités d'apprentissage avec d'autres collectivités territoriales (telles que la formation régionale organisée à Iztapalapa sur le thème « Lutter les violences envers les femmes dans les espaces publics et privés » ) ; ainsi qu'à veiller à ce que la **solidarité et la sororité** entre les dirigeantes locales deviennent une pratique politique.

**L'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes victimes de violence ont été identifiées comme des éléments clés de la justice sociale, car elles catalysent l'accès à d'autres services et droits qui préviennent la récurrence de la violence intime, tels que le droit au travail, à la santé et au logement.** En effet, l'assurance maladie, par exemple, est souvent liée à la situation financière de la personne ; tandis que l'accès au logement est souvent lié à l'emploi, ce qui nécessite l'implication active du secteur privé pour favoriser l'accès des femmes au travail. L'inclusion financière contribue également à prévenir l'implication des femmes dans d'autres activités illégales dangereuses, telles que le trafic de drogue. En ce sens, la collecte de données désagrégées sur différentes variables telles que l'accès au travail et au logement contribue également à mieux comprendre l'interrelation entre la violence de l'État, les groupes criminels et la violence dans la sphère privée, et à agir en conséquence. Cependant, plusieurs participants ont souligné la nécessité d'un soutien financier et le manque d'investissements publics dans ce sens, ce qui représente une autre forme de pouvoir et de contrôle patriarcal et qui contribue à aggraver la *féminisation de la pauvreté*. En particulier, les participants ont insisté sur la nécessité d'une plus grande appropriation, de la part des hommes,



de la question de l'exclusion financière des femmes, étant donné que ce sont principalement les hommes qui prennent les décisions dans ce domaine.

Comme l'ont souligné la RS de l'ONU et les collectivités telles que Ciudad Bolivar, la violence à l'égard des femmes dans les espaces publics et privés nécessite des **données sexuées de qualité, mais aussi par d'autres variables (ethnicité, statut économique, sexe, incapacité physique ou mentale ; orientation sexuelle, etc.)**, afin de mieux identifier les inégalités structurelles liées à la violence fondée sur le genre et leur intersection avec d'autres situations de vulnérabilité et de marginalisation. C'est le cas des autochtones et des migrants, des filles, ainsi que des femmes transgenres et d'autres, qui rencontrent des difficultés encore plus grandes en matière d'accès aux droits et services essentiels, tels que travail et à la santé.

Dans le même ordre d'idées, les participants ont souligné que **les statistiques ne reflètent souvent pas toutes les formes de violence (économique, physique, numérique, psychologique, etc.)**, ce qui compromet la conception et la mise en œuvre de lois ou d'efforts de prévention adéquats (et précoces). A cet égard, le Département de la Seine-Saint-Denis a rappelé **l'importance des observatoires locaux sur les violences faites aux femmes** pour construire ces données au niveau local et les partager entre les collectivités afin d'identifier les principaux défis et les pratiques pour y répondre ; mais également pour les rendre accessibles. Cela permet d'influencer les décisions politiques et de pousser les gouvernements nationaux à assumer leurs responsabilités, de renforcer les capacités des collectivités territoriales à lutter contre la violence à l'égard des femmes et d'autonomiser les collectivités territoriales par le biais d'actions conjointes de plaidoyer internationales.

**La violence dans les transports publics reste un autre défi majeur pour les collectivités**, qui y ont répondu en organisant des activités de sensibilisation avec les communautés locales et des formations avec les chauffeurs des bus. Plusieurs représentants des collectivités ont également souligné la **nécessité de renforcer la formation avec le système judiciaire et la police, ainsi qu'avec le système de santé** : en effet, le premier endroit où les femmes victimes de violence se rendent est l'hôpital, et les collectivités territoriales doivent veiller à ce que les femmes qui sont suivies à l'hôpital soient également équipées pour dénoncer la violence tout de suite. Cela implique un suivi réactif pour la protection et la prise en charge des femmes victimes de violence et une coordination intersectorielle et multi-acteurs, en particulier avec les psychologues, les médecins et les avocats, capable d'impulser une « culture locale » contre les violences.

Enfin, **la santé mentale et physique, ainsi que les droits sexuels et reproductifs** ont également été identifiés par certains participants - comme Pichincha - comme des sujets très importants et qui manquent de soutien politique et de consensus sur lesquels les collectivités ont la nécessité de mieux s'articuler avec les gouvernements nationaux (par exemple en menant des programmes d'éducation sexuelle ou en fournissant des contraceptifs), malgré les nombreuses barrières religieuses et culturelles. En ce sens, **le rôle des médias** est essentiel pour renforcer ou briser les stéréotypes à cet égard, et ils devraient être considérés comme un autre type de « prestataire de services publics » qui doit être réglementé.

### Suivi :

CGLU et sa Commission inclusion sociale, démocratie participative et droits humains, ainsi que la Rapporteuse spéciale des Nations unies, continueront à élargir et approfondir le débat sur la violence à l'égard des femmes au niveau local. Cela aura l'objectif de mieux identifier des

thématiques spécifiques liées à la violence contre les femmes (telles que la *liberté d'expression* et les *biens communs*) qui ont été soulevées lors de la consultation par les collectivités territoriales afin de les intégrer dans l'agenda d'autres événements clés des Nations Unies. Dans ce sens, les participants ont convenu que l'ODD 5 n'est pas suffisant pour transformer les agendas internationaux ; et que d'autres domaines de travail communs devraient être explorés davantage afin d'être traduits dans des politiques et actions internationales.

L'objectif de ce travail conjoint est **de visibilité l'action locale avec le but de mobiliser le capital humain et les investissements financiers et sociaux nécessaires pour lutter contre la violence à l'égard des femmes d'une perspective transversale**, conformément aux objectifs de développement durable des Nations unies.

En outre, **une autre consultation sera organisée dans le cadre des prochaines sessions du Conseil des droits de l'homme**. L'objectif de cette consultation est de renforcer le dialogue entre les collectivités territoriales et les autres Rapporteurs spéciaux des Nations unies dans différents domaines, afin de sensibiliser sur les liens entre la violence à l'égard des femmes et les autres droits humains, ainsi qu'aborder la question selon une approche intersectorielle et basée sur les droits. Cette consultation s'appuiera sur les résultats de la consultation de Bogota, tout en incluant les **États membres** de l'ONU afin de promouvoir la coopération à différents niveaux de gouvernement.

Les collectivités sont également invitées à contacter bilatéralement la Rapporteuse et son équipe pour s'informer sur son travail, pour contribuer aux rapports thématiques annuels ; ainsi que pour demander un soutien dans le cadre de son mandat.

### Liste des participant.e.s du laboratoire:

Représentants des collectivités territoriales, par ordre alphabétique :

**Clara Brugada**, maire d'Iztapalapa  
**Lily Caravantes**, conseillère municipale de Guatemala City  
**Thamyris Machareth Elpidio**, directrice de la coordination des politiques et des droits des femmes de la ville de Niterói  
**Pilar Diaz**, maire d'Esplugas de Llobregat  
**Carola Gunnarson**, Vice-présidente de SALAR  
**Claudia López**, maire de Bogota  
**Mayra Mendoza**, maire de Quilmes  
**Paola Pabón**, préfet de Pichincha  
**Tatiana Piñeros**, maire de Ciudad Bolívar  
**Silvana Pissano**, maire de Municipio B  
**Amélie Videau**, chargée de projet, Observatoire des violences envers les femmes du département de la Seine-Saint-Denis.

### Autres participants :

Cités et collectivités territoriales unies (CGLU) :

Emilia Saiz, secrétaire générale de CGLU  
Amanda Fléty Martinez, Coordinatrice de la CISDPDH de CGLU



Représentants du gouvernement :

Nathalia Moreno, représentante du Ministère de l'égalité  
Diana Parra, secrétaire de la Secrétairie de la Femme de Bogota

Réseaux et organisations de la société civile de Colombie :

Marina Gallego, leader de la Ruta Pacifica  
Soraya Bayuelo, leader des Montes de María, Prix national de la paix  
Yuly Maiden, Moreno Zuleta, leader communautaire  
Ana Falú, militante des droits de humains et conseillère Ubuntu de CGLU sur le genre  
Nini Johana Olavi, AMDELCA  
María Eugenia Sánchez, Casa de la Mujer  
Luz Piedad Salcedo, Corporación Humanas  
Beatriz Quintero, Réseau des femmes de Colombie  
Marisol Dalmazzo, Réseau des femmes et Habitat Colombie  
Susana Mejía González, coordinatrice de projet du réseau national des femmes de Colombie  
Amaury Núñez González, directeur technique du Secrétariat de la non-violence de Medellin

Organisations internationales:

Ana Grace, spécialiste du genre et de la paix, ONU Femmes

## ANNEXE 1

### Les 8 priorités des collectivités territoriales pour la prévention des violences à l'égard des femmes et pour assurer une meilleure protection et assistance aux victimes

- 1) **S'engager au niveau politique** à mettre fin aux violences envers les femmes
- 2) **Préserver la centralité des normes et cadres internationaux des droits humains** dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes
- 3) **Collecter de données sexuées, actualisées et de qualité** sur la violence à l'égard des femmes et des filles, qui détaillent également la relation et la dynamique entre la victime et l'agresseur
- 4) **Allouer des ressources financières et humaines suffisantes** tout au long du processus, de la prévention jusqu'à la complète autonomisation des femmes victimes
- 5) **Adopter une approche intersectionnelle** dans la prévention et dans la mise en place des dispositifs pour lutter contre les violences faites aux femmes afin de prendre en compte les causes structurelles et discriminatoires qui facilitent les violences.
- 6) **Renforcer l'attention portée aux violences faites aux femmes** dans les réponses d'urgence et les plans d'urgence face aux différentes crises
- 7) **Promouvoir des mécanismes de suivi et d'évaluation** afin d'examiner l'efficacité des cadres juridiques et administratifs existants, et de mieux comprendre le rôle des différents acteurs locaux
- 8) **Investir dans la formation et le renforcement des capacités** des professionnel.les